

Le 25 mars 2025

La ministre de la ruralité ouvre la voie à la révision du dispositif FRR pour le Marmandais

À la suite d'une question au gouvernement, la ministre déléguée chargée de la Ruralité, Mme François GATEL, répondait ce matin à Michel MASSET sur le possible réexamen de la nouvelle cartographie de France Ruralités Revitalisation (FRR). Pour rappel, ce dispositif offre aux communes rurales un soutien renforcé telles qu'une majoration de la dotation globale de fonctionnement, de la dotation de solidarité rurale ainsi que des réductions fiscales propices à l'installation de médecins et d'entreprises.

À ce stade, la refonte de ce dispositif exclut une vingtaine de communes de Val-de-Garonne Agglomération dont Marmande, celles-ci ne remplissant plus les nouveaux critères d'éligibilité. Il n'est pas entendable que pour des raisons arbitraires de seuil, l'unité d'un territoire soit mis en péril.

Car cette modification crée de véritables frontières fiscales au sein même de la communauté d'agglomération qui déstabiliseront à long terme l'économie générale de la collectivité entière. De plus, la nouvelle carte est d'autant moins compréhensible que nombre de centralités comparables ont été maintenues dans le dispositif FRR quand d'autres perdent cet avantage fiscal.

Compte-tenu des difficultés actuelles en matière de désertification médicale mais également d'attractivité économique, la réforme FRR vient fragiliser un territoire qui n'en avait pas besoin. En conséquence, il est donc nécessaire de revoir la copie pour remédier à ces effets de bord néfastes et rétablir ainsi la solidarité territoriale.

Face à ces incohérences, la ministre a reconnu "qu'il conviendra de mettre à plat le système". C'est une très bonne nouvelle et les auteurs de ce communiqué abondent dans le même sens. En outre, elle indique également avoir demandé une évaluation du nouveau dispositif à la Direction générale des collectivités locales qui permettra de traiter la problématique de l'éligibilité ainsi que la possibilité d'élargir le pouvoir de dérogation préfectorale.

Jacques BILIRIT, Président de VGA, et Michel MASSET, Sénateur de Lot-et-Garonne, saluent donc l'engagement de la ministre et se tiennent mobilisés pour participer activement à la redéfinition des critères d'éligibilité au dispositif FRR. Ils renouvellent enfin leur invitation à venir lors d'une prochaine visite à Marmande.

Michel MASSET
Sénateur de Lot-et-Garonne

Jacques BILIRIT
Maire de Fourques-sur-Garonne
Président de Val de Garonne Agglomération